Image not found or type unknown

Titre de sejour en France

Par **Lenox**, le **23/10/2019** à **21:58**

Bonjour Maître

Je suis conjoint de française résidant en Polynésie française depuis fevrier 2019. Et détenteur d'une carte de séjour "vie privée et familiale " qui expire en fevrier 2020, délivrée par le haut-commissaire de la Polynésie française. En décembre je dois me rendre en france pour des raisons professionnelles car le droit du travail en Polynésie n'est pas accessible aux étrangers même étant conjoint ou conjointe de français/française. Le problème est que mon épouse doit accoucher en fevrier prochain et nous avons décidé ensemble qu'elle reste à papeete car elle est française d'outre-mer (tahitienne) à cause de ses visites prenatales qui sont prises en charge par la couverture sociale. D'où dans un premier temps je viendrai seul en france pour ensuite me rejoindra après la naissance de notre bébé. Le haut commissariat m'a délivré un visa long sejour avec la mention "carte de séjour à demander 2 mois à mon arrivée ". Ma question est de savoir si je serai pas confronter à des soucis vu que mon épouse sera pas avec moi lors du dépôt de mon dossier en préfecture d'autant plus que nous devons signer un engagement sur l'honneur pour la vie commune? Je souhaiterais avoir des éclaircissements sur mon cas et des conseils. Merci et j'espère avoir une suite favorable à ma demande.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés